



Conditions générales de Yousty SA

de Yousty SA - version du 1er juin 2024

Yousty SA ("Yousty") fournit toutes les prestations publicitaires et autres exclusivement sur la base des présentes conditions générales ("CG"), qui font partie intégrante du contrat ("contrat") conclu entre Yousty et les entreprises qui publient des annonces d'emploi, font de la publicité ou utilisent d'autres prestations de Yousty sur les plates-formes de Yousty ("client"). Les conditions générales ou autres documents similaires du client sont explicitement exclus. Le contrat est conclu par la signature d'un contrat ou d'une offre, par l'acceptation explicite ou implicite d'une offre, par le paiement d'une facture ou par l'utilisation des produits et services proposés par Yousty. Si un client souhaite convenir avec Yousty de dispositions différentes ou d'un volume de prestations différent de celui de l'offre, il doit en informer Yousty par écrit. De telles modifications ne deviennent effectives qu'après confirmation écrite de la part de Yousty.

1. Services de Yousty

- 1.1. Yousty met à disposition du client l'infrastructure pour la durée convenue du contrat, afin que le client puisse présenter son offre en fonction du groupe cible sur les plates-formes de Yousty (www.yousty.ch et www.professional.ch ainsi que les domaines et sous-domaines nationaux correspondants) ("plates-formes").
- 1.2. Yousty met uniquement les plates-formes à disposition et n'intervient pas dans le processus de conclusion de contrats entre le client et les utilisateurs des plates-formes. Les éventuels contrats d'apprentissage ou de travail sont conclus directement entre le client et l'utilisateur concerné. Yousty n'est pas partie contractante et ne garantit pas la conclusion ou l'exécution d'un contrat.
- 1.3. Yousty a le droit de faire appel à des tiers pour l'exécution des prestations (par exemple des fournisseurs de hosting, des solutions de sécurité automatisées, des outils intégrés de fournisseurs tiers, etc.)
- 1.4. Yousty peut développer continuellement les plates-formes. Il peut en résulter des modifications de l'étendue des prestations au cours de la relation contractuelle. Le client accepte de telles modifications dans la mesure où elles sont de nature technique ou secondaire ou en faveur du client.
- 1.5. Le client est lui-même responsable du contenu et de l'actualité de la présentation de la plate-forme. Le client peut saisir et actualiser lui-même les informations nécessaires dans le profil de son entreprise ou les confier à Yousty.
- 1.6. Yousty permet aux demandeurs d'emploi de postuler à des places d'apprentissage et à des emplois que le client publie sur son profil. Les données correspondantes (nom et adresse, dossier de candidature, etc.) sont collectées par Yousty en son propre nom et pour lui-même. Yousty n'agit donc pas en tant que sous-traitant des données du client. Yousty rend les données ainsi collectées accessibles au client de manière appropriée dans le but d'examiner une embauche de personnes à la recherche d'une place d'apprentissage ou d'un emploi. La durée de l'accès peut être déterminée de manière autonome par le client afin de répondre à ses exigences en matière de protection des données, mais au maximum 18 mois. Le client est lui-même responsable du respect des



dispositions légales en matière de protection des données, même s'il enregistre des données personnelles de demandeurs d'emploi en dehors de nos plates-formes.

2. Services auxiliaires

Yousty établit des statistiques d'accès. Yousty est autorisé à transmettre les statistiques à des tiers, mais doit, avant la transmission des statistiques, rendre anonymes toutes les données qui permettent d'identifier le client ou l'utilisateur des plates-formes.

3. Obligations du client

- 3.1. Le client est tenu de traiter les données d'accès (mot de passe, etc.) avec soin et d'empêcher toute utilisation abusive de celles-ci par des tiers. Il adapte immédiatement les données d'accès dès qu'il apprend qu'elles sont connues d'un tiers non autorisé.
- 3.2. Le client est tenu d'identifier les contenus rendus accessibles par le biais du site web comme étant ses propres contenus, en indiquant son nom complet et son adresse.
- 3.3. Le client est seul responsable de tous les contenus publiés ou diffusés sur son profil (entre autres textes, images, vidéos, profils, liens, etc.) ainsi que de la configuration (entre autres coordonnées du destinataire de la candidature, admin-user, disponibilités des places (d'apprentissage), durée de conservation des candidatures, etc.) Yousty n'est pas responsable de ces contenus et configurations.
- 3.4. Le client s'engage à ne pas publier de contenus illégaux, contraires aux bonnes mœurs ou portant atteinte à la personnalité. Le client s'engage en outre à ne pas publier de contenus qui violent les droits de propriété intellectuelle ou les droits de protection de tiers, qu'ils soient légaux ou contractuels. Le client doit notamment respecter les dispositions légales relatives à la protection des données en faveur des utilisateurs.
- 3.5. Le client doit empêcher la propagation de virus et s'abstenir de charger excessivement les réseaux par une diffusion non ciblée et inappropriée de données (spamming). Si le client viole ces obligations, Yousty est en droit de bloquer le compte du client. Le client est tenu de dédommager Yousty pour les dommages qui en résultent.
- 3.6. Yousty a le droit, mais pas l'obligation, de vérifier les contenus du client et le respect de ce chiffre 3 par le client. Il en va de même pour les contenus qui sont reliés aux informations mises à disposition par le client, respectivement auxquels il est fait un lien ou un renvoi (par ex. pages web, formulaires, vidéos, etc.). En cas de violation des obligations selon ce point 3, Yousty a le droit de résilier le contrat sans préavis. En cas de soupçon d'infraction, Yousty peut également bloquer temporairement les contenus concernés et/ou l'ensemble du site web du client. Un blocage n'a aucune influence sur les obligations de paiement du client envers Yousty et n'autorise en aucun cas le client à faire une retenue, une déduction ou une réduction, une compensation, une demande de remboursement ou autre.
- 3.7. Le client est entièrement responsable des dommages causés à Yousty par la violation de ses obligations contractuelles et autres, en particulier par la publication sur la plate-forme de contenus ou de renvois illicites, immoraux ou portant atteinte de quelque manière que ce soit aux droits de tiers. **Le client indemnise Yousty à ce sujet, indépendamment de toute faute**, y compris les éventuels frais de procès et d'avocat.

4. Rémunération

- 4.1. Yousty facturera annuellement et à l'avance au client la rémunération due en vertu du contrat. La facture annuelle est toujours payable dans les 30 jours sans déduction.



- 4.2. La rémunération due est calculée sur la base de la présence choisie par le client sur les plates-formes et est fixée dans l'offre ou le devis de Yousty. Si le client n'utilise pas la totalité de la prestation convenue, le client reste tenu de payer la totalité de la rémunération. Les prix convenus initialement s'appliquent pour la durée de chaque contrat. Yousty est en droit d'adapter les prix convenus contractuellement avec effet pour la durée de contrat suivante. Les adaptations de prix sont communiquées au client en temps utile sous une forme appropriée et sont considérées comme acceptées si le client ne résilie pas le rapport contractuel par écrit dans les 30 jours suivant la communication de Yousty pour la prochaine date de résiliation possible.
- 4.3. Tous les prix s'entendent hors TVA. Yousty facture séparément les impôts, taxes et redevances perçus sur les prestations qu'elle facture.
- 4.4. Une retenue, une réduction, une compensation ou une demande de remboursement de la rémunération due annuellement à Yousty est exclue; ceci même si la fin du contrat a lieu sans délai.

5. Protection des données et confidentialité

- 5.1. Le client et Yousty ont la position de responsables indépendants en matière de protection des données, même lorsque Yousty transmet des données directement dans un outil de candidature du client via une interface. Le client est lui-même responsable du respect du droit de la protection des données applicable en relation avec son utilisation de la plate-forme et des données personnelles transmises, même s'il enregistre des données personnelles d'utilisateurs en dehors des plates-formes. Il est notamment tenu de ne traiter les données personnelles reçues que conformément à leur finalité. Les traitements de données effectués par Yousty sont expliqués dans la déclaration de protection des données de Yousty.
- 5.2. Les demandes d'exercice des droits des personnes concernées (par exemple les demandes d'accès) sont traitées par chaque partie de manière indépendante, conformément aux dispositions légales. Si une demande concerne un traitement de données de l'autre partie, la demande doit lui être transmise immédiatement. Il en va de même pour les prises de contact par les autorités de protection des données.
- 5.3. A la fin de ce contrat, le client est tenu d'effacer les données personnelles d'autres participants à la plate-forme, dans la mesure où le traitement ultérieur de ces données n'est pas nécessaire pour un contrat avec la personne concernée et où le client n'a pas d'obligation de conservation.
- 5.4. En cas de violation par le client de ses obligations selon ce chapitre 5, Yousty a le droit de résilier le contrat sans préavis.

6. Droits de protection

Yousty et le client ne se transmettent pas mutuellement de droits de protection. Le client reconnaît que tous les droits sur les plates-formes et leurs éléments restent chez Yousty ou les donneurs de licence de Yousty. Le client a le droit intransmissible d'utiliser les plates-formes conformément à leur destination.

7. Confidentialité

Chaque partie s'engage à traiter de manière confidentielle les informations communiquées par l'autre partie, dans la mesure où celles-ci sont désignées comme confidentielles ou sont confidentielles de par leur nature.

8. Exclusion de garantie et limitation de responsabilité

- 8.1. Yousty remplit les prestations convenues avec soin, mais n'assume aucune responsabilité quant aux résultats (par exemple, il n'est pas possible de garantir qu'un contrat d'apprentissage ou de travail sera effectivement conclu en raison de la présence du client sur les plates-formes).
- 8.2. Yousty s'assure que les plates-formes fonctionnent correctement. Si le client découvre une erreur, il peut la communiquer à Yousty et Yousty y remédie dans un délai raisonnable. Tous les autres droits de garantie légaux sont exclus.
- 8.3. Yousty n'assume aucune responsabilité quant à la disponibilité, l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des informations consultées et saisies sur le site.
- 8.4. Yousty est responsable de manière illimitée en cas de négligence grave ou de préméditation de Yousty. Yousty n'est en aucun cas responsable en cas de négligence légère ou moyenne ou pour tout acte ou omission des auxiliaires de Yousty (y compris les fournisseurs tiers comme par exemple les fournisseurs de hosting).

9. Durée du contrat / Renouvellement automatique du contrat

- 9.1. Le contrat est conclu pour la durée de contrat convenue entre Yousty et le client selon l'offre/la confirmation de commande. Le client n'a pas le droit de résilier le contrat pendant la durée de celui-ci.
- 9.2. A l'expiration de la durée contractuelle convenue, le contrat est **automatiquement reconduit pour la même durée que la durée contractuelle précédente**, à moins que l'une des parties ne résilie le contrat par écrit pour la fin de la durée contractuelle en cours, en respectant un préavis de 3 mois (réception par l'autre partie).
- 9.3. En cas de manquement grave du client à ses obligations contractuelles ou légales, Yousty peut résilier le contrat individuel sans préavis. Dans ce cas, le client n'a pas droit au remboursement des montants déjà payés.

10. Dispositions finales

- 10.1. Yousty se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CG. Les modifications sont communiquées au client sous une forme appropriée au moins 30 jours avant leur entrée en vigueur et sont considérées comme acceptées si le client ne résilie pas le rapport contractuel par écrit dans les 30 jours suivant la communication de Yousty pour la prochaine date de résiliation possible.
- 10.2. Les notifications relatives à l'exercice des droits et obligations en vertu du contrat doivent être adressées sous forme de texte, par lettre ou par courrier électronique à l'adresse de la ou des parties.
- 10.3. Le client ne peut céder les droits et obligations découlant d'un contrat ou le contrat en soi qu'avec l'accord écrit préalable de Yousty.
- 10.4. Le contrat est soumis au droit suisse, à l'exclusion des dispositions du droit international privé et de la Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG). Le for exclusif est le siège de Yousty. Demeure réservé le droit de Yousty de poursuivre le client en justice à son siège.



* * *